

**Vous aussi,  
Devenez membre  
des  
commissions.  
Rejoignez-nous !**

**Appréhendez !**

*Les futurs projets de norme,*

**Prenez part !**

*Au contenu des futures  
normes,*

**Commentez !**

*Les projets en consultation,*

**Participez !**

*Aux réunions des commis-  
sions françaises*

**Devenez Expert  
Européen !**

*Et aller défendre les posi-  
tions stratégiques françaises*

## Agenda des prochaines commissions

*Ci-dessous la liste des pro-  
chaines commissions arrê-  
tées à l'heure de la publica-  
tion de la présente Lettre.*

**AF 021 mobilier de puéri-  
culture**

*Mercredi 18 février 2015*

**AF 043 ameublement géné-  
ral**

*Mardi 5 mai 2015*

**AF 019 mobilier d'extérieur**

*Jeudi 21 mai 2015*

## Vers un point S en sièges de collectivités ?

**A l'origine...**

Dans le cadre du projet de norme prEN 1729-1 relatif aux dimensions des sièges scolaires, un **gabarit de mesure** (appelé SCMD) a été créé. Il permet, entre autre, de déterminer si un siège possède un **dégagement fessier** ainsi qu'un **support lombaire**, à l'aide d'un point « S ». Dans cette norme, un siège dont on ne peut déterminer ce point « S » avec le gabarit est automatiquement non-conforme, comme les sièges « droit » (notamment les coques en bois ou en plastique moulées d'une pièce).

Ces sièges « droit » sont, du point de vu dimensionnel, conformes aux normes « collectif », car aucune exi-

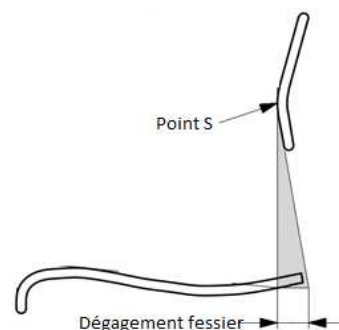
gence n'y était présente.

Lorsque l'EN 1729-1 sera publiée (prévision fin 2015), elle pourrait servir de base à la rédaction d'une **norme de dimensions applicables aux sièges à usage collectif, ainsi qu'aux sièges visiteurs** (dans le domaine du mobilier de bureau).

Le risque, si cette future norme s'inspire des travaux de l'EN 1729-1 ou si le gabarit est repris, est que **tout siège « droit » serait non-conforme**, et ce quelque soit l'utilisation : scolaire, collectif, bureau. Il sera donc impossible de commercialiser lesdits sièges lorsqu'un donneur d'ordre exigera la conformité à la norme.

**Une maîtrise du suivi des travaux**

Ces travaux, par décision du CEN/TC 207, ont été attribués au **WG 3 mobilier de bureau**, animé par la France, dont le secrétariat est tenu par le BNBA.



## Une deuxième réunion plénière européenne

La réunion plénière du comité technique européen ameublement, CEN/TC 207, s'est tenu **le 30 octobre** dernier afin notamment de réagir face à la montée en puissance des pays non européen en normalisation internationale (niveau ISO).

D'une part, les USA possèdent des normes dites « industrielles ». Il s'agit de spécifications techniques au service de la profession, rédigées par des organismes non-gouvernementaux

comme le **BIFMA** ou **l'ASTM**, très puissants financièrement.

D'autre part, la Chine possède une collection de **118 normes** en ameublement, De son côté l'ISO a publié **25 normes**, dont beaucoup sont obsolètes.

La Chine et les Etats-Unis influent actuellement en proposant leurs normes au niveau ISO afin qu'elles soient reprises par les autres pays.

L'objectif de la réunion européenne était donc de voir la

manière de coordonner l'action des pays européens lors des futures réunions ISO pour que les normes européennes servent de base à celles qui doivent être rédigées au niveau de l'ISO.

L'Europe détient 3 des groupes de travail sur les 5 existant, les deux autres étant animés par la Chine et les USA. En outre, plusieurs membres européens participent aux réunions, ce qui confère à l'Europe une influence certaine.

## Vers de nouveaux travaux des normes de finition...

La commission **AF 014 « finition en ameublement »** a décidé de réviser la norme **NF D 60-050 méthodes générales d'essai des finitions**.

Parallèlement, le groupe européen, **WG7**, vient de lancer des travaux relatifs aux finitions. Le premier est une réflexion autour d'une

**norme d'aspect visuel** des finitions. Le second est un document sur la tenue **des chants**.

Des consultations seront lancées dans les différents pays du CEN (EEE, Macédoine et Turquie) afin de faire appel à candidature d'experts.

Une réunion aura lieu vers le

mois de **mai 2015**.

Note : Parallèlement, la Chine et les USA poussent au niveau ISO les travaux de normalisation sur cette thé-





## Quoi de neuf ?

### Mobilier urbain

Après 2 ans de travaux, la commission AF 085 « mobilier urbain d'ambiance et de propreté » a décidé à l'unanimité d'envoyer en publication la norme **NF P 99-610** « mobilier d'assise ».

Cette version apporte des exigences relatives aux matériaux utilisés en ameublement, ainsi que la possibilité de réaliser les

essais de résistance au sein de l'entreprise fabricante, évitant ainsi des surcoûts.

Cette norme sera proposée comme base de travail pour une future norme européenne.

### De nombreuses réunion européennes

En novembre, de nombreux Groupes de travail (WG) se réuniront à Paris :

mobilier **d'extérieur**, mobilier **domestique**, mobilier de **collectivité** et **méthodes d'essai**.

De nombreuses normes sont en cours de **dépouillement des commentaires reçus suite à l'enquête** : sièges et tables d'extérieur, sièges en rangées, tables pour usage non-domestique...

## Vers des données d'accidentologies disponibles ?

Il a été décidé de créer une **base de données relative à l'accidentologie au niveau européen**.

Cette demande formulée par l'ANEC (Association de consommateurs) au CEN avait été initiée par la France.

Il est en effet difficile d'établir dans les normes

des exigences de sécurité cohérentes avec les risques, sans connaître les conditions dans lesquels les accidents sont survenus dans la réalité.

Or, les experts des commissions de normalisation ne disposent souvent que de données partielles.

La création d'une telle base pourrait permettre

**d'apporter des réponses ciblées** et pertinentes, en connaissant les risques réels de certains mobiliers.



## Normadico : Norme homologuée — harmonisée

Une **norme** est un document de référence approuvé par un organisme de normalisation tel qu'AFNOR. Elle est le fruit d'un consensus entre l'ensemble des parties prenantes d'un marché ou d'un secteur d'activité. Sauf exception **Les normes sont d'application volontaires**.

**L'homologation d'une norme** lui confère son caractère officiel **et national**. Une norme homologuée peut en outre

être rendue obligatoire en appui d'une réglementation notamment dans les domaines de la sécurité, de la santé et de l'environnement.

**Les normes harmonisées** sont des documents adoptés par des organismes européens de normalisation (CEN ou CENELEC) et rédigés dans le cadre d'un **mandat** octroyé par la Commission européenne. Les références de ces normes sont pu-

bliées dans le **Journal Officiel de l'Union Européenne** (JOUE).

Cette publication au JOUE donne aux normes « EN » le statut de « **normes harmonisées** ». Ces normes donnent présomption de conformité à la réglementation applicable.

Une norme harmonisée devient automatiquement homologuée en France lorsqu'elle est reprise (l'inverse n'est pas le cas).

## Publications



**NF EN 1021-1&2** : allumabilité des meubles rembourrés  
Octobre 2014

**NF P 99-610** : mobiliers d'assise  
Fin 2014

**NF S 54-045** : couchettes pour crèches et maternelles  
Fin 2014

**Les normes sont disponibles sur la boutique en ligne AFNOR**

<http://www.boutique.afnor.org/normes>

## Enquêtes publiques



A l'heure de la publication de la présente Lettre, aucune enquête française n'est en cours.

**Vous êtes invités à commenter ces projets sur le site AFNOR**

<http://www.enquetes-publiques.afnor.org/>

## Important !



**Nouvel avis au décret n° 91-1292 du 20 décembre 1991 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des articles de puériculture**

Parue au JORF n°0146 du 26 juin 2014 (page 10576), la norme **NF D 60-300-4 : 2012** Mobilier d'enfant. — Usage domestique - Partie 4: Exigences et méthodes d'essai pour lits sans nacelle est d'application immédiate et **sans période de transition**.



BUREAU  
DE NORMALISATION  
BOIS ET AMEUBLEMENT

### Bureau de Normalisation Bois et Ameublement

10 Avenue de Saint-Mandé - 75012 Paris  
Tel. : 01 40 19 48 96 Fax. : 01 40 19 80 57

Contact ameublement : Adrien GAUDRON  
Tél. : 01 40 19 48 99  
[adrien.gaudron@fcba.fr](mailto:adrien.gaudron@fcba.fr)